

Commune de Gondecourt

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage 1/2

1 / 5 000

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 18/11/2024

Le président :

Modification simplifiée n°1 du PLU

APPROUVE LE : 27 Mars 2023

Modification de droit commun n°1 du PLU

APPROUVE LE : 3 Juillet 2023

Modification simplifiée n°2 du PLU

APPROUVE LE : 18 Novembre 2024

Légende	
	Limite de zone
	Limite de secteur
1	Emplacement réservé
	Élément du patrimoine protégé au titre de l'article L123-1-5-III,2°
	Arbres remarquables identifiés au titre de l'article L151-23
	Nouvelle construction
	Cheminement doux à conserver au titre de l'article L123-1-5-IV,1°
	Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
	Secteur contribuant aux continuités écologiques
	Zone humide

- L'intégralité de la commune est concernée par le Projet d'Intérêt Général et la Déclaration d'utilité Publique de protection des champs captants du sud de la métropole illoise. Ils déterminent plusieurs types de zones de protection :
E1 : périmètre de protection rapproché des captages d'Houplin-Ancoisne.
F2 : périmètre de protection rapproché des captages d'Allennes-les-Marais, de Don et de Wavrin.
S1 : secteur de très forte vulnérabilité, les constructions, ainsi que les voies et réseaux divers sont autorisés dès lors qu'ils sont compatibles avec le maintien de la qualité des eaux.
S2 : secteur vulnérable, aucune interdiction n'y est prescrite pour les constructions. Les prescriptions relatives aux voies et réseaux divers sont les mêmes que dans le secteur E2.
- L'intégralité du territoire est concernée par un aléa faible au phénomène de retrait/gonflement des argiles. Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de construction
- L'intégralité du territoire est concernée par le risque sismique modéré de niveau 2. Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de construction

Zone UA Secteur UAi	Zone urbaine centrale Secteur urbain central soumis à un aléa inondation
Zone UB Secteur UBi	Zone urbaine périphérique Secteur urbain périphérique soumis à un aléa inondation
Zone UE Secteur UEa Secteur UEb Secteur UEc	Zone d'activités économiques Secteur réservé principalement au développement industriel Secteur artisanal et commercial Secteur de stockage et de bureau dans les constructions existantes
Zone UL	Zone d'équipements publics et de jardins
Zone 1AU	Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat
Secteur 1AUi	Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat soumis à un aléa inondation
Zone A Secteur Ai	Zone agricole Secteur agricole soumis à un aléa inondation
Zone N Secteur Nb Secteur Nbi	Zone naturelle Secteur naturel de protection des boisements Secteur naturel de protection des boisements et soumis à un aléa inondation
Secteur Nd	Secteur naturel où les aménagements de navigation sur le canal sont admis
Secteur Ndi	Secteur naturel où les aménagements de navigation sur le canal sont admis et soumis à un aléa inondation
Secteur Ni	Secteur naturel soumis à un aléa inondation

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n° 1	22 035 m²	Contournement de Gondecourt par le nord	Département
ER n° 2	15 739 m²	Redressement de la RD 62 au nord de l'agglomération	Département
ER n° 3	3 816 m²	Redressement de la RD 39 à l'entrée de l'agglomération côté Seclin	Commune
ER n° 4	2 641 m²	Aménagement d'une voie verte	Commune
ER n° 5	43 m²	Elargissement de voirie	Commune
ER n° 6	565 m²	Liaison chemin du Pré à Molle et route d'Herrin	Commune
ER n° 7	60 m²	Aménagement carrefour route de Chemy/RD 62	Commune
ER n° 9	790 m²	Amélioration du carrefour (angle rue Pasteur et rue Leclercq)	Commune
ER n° 10	326 m²	Amélioration du carrefour (angle rue Nationale et rue Leclercq)	Commune
ER n° 11	224 m²	Amélioration du carrefour (angle rue des Champs et rue Leclercq)	Commune
ER n° 12	124 m²	Amélioration du carrefour (angle rue du marais et route d'Houplin)	Commune
ER n° 13	7 883 m²	Extension du Cimetière	Commune
ER n° 14	31 456 m²	Contournement Est d'Annoeulin (l'isolement RD 416 et RD 36)	Département
ER n° 15	4 562 m²	Équipements publics	Commune
ER n° 16	106 m²	Amélioration du carrefour (angle rue Nationale, rue Joseph Poissonnier et rue de Verdun)	Commune
ER n° 17	277 m²	Aménagement d'un chemin piétonnier	Commune
ER n° 18	83 m²	Aménagement d'un chemin piétonnier	Commune
ER n° 19	116 m²	Aménagement d'un chemin piétonnier	Commune
ER n° 20	67 m²	Aménagement d'un chemin piétonnier	Commune

